

MAIRIE DE PAU

—
SECRÉTARIAT
—

*Le compte-rendu de séance
a été affiché le :31 décembre 2014*



EXTRAIT

DES

REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du lundi 22 décembre 2014 –
18 heures 00**

Date de la convocation : 16 décembre 2014
Nombre de Conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Josy POUEYTO, M. Marc CABANE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Eric SAUBATTE, M. Jean-Paul BRIN , Mme Laurence DESPAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER, M. Jean-Louis PERES, Mme Geneviève PEDEUTOUR, M. Pascal BONIFACE, Mme Alexia LAURIOL, M. André LESTORTE, Mme Michèle ETCHEVERRY, Mme Anne CASTERA, M. Michel CAPERAN, Mme Françoise LESAGE, M. Jean-Michel DE PROYART, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND, M. Pascal GIRAUD, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Frédéric DAVAN, Mme Emmanuelle BILLAUT, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Chengjie PENE, M. Hamid BARARA, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Pierre LAHORE, Mme Pauline ROY, M. André DUCHATEAU, Mme Frédérique ESPAGNAC, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, M. Jean-François MAISON, Mme Leila KHERFALLAH, M. Jérôme MARBOT, M. Pierre CHERET

Étai(en)t représenté(es) :

Mme Odile DENIS (pouvoir à M. Marc CABANE), M. Alain VAUJANY (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Claire BISOIRE (pouvoir à Mme Emmanuelle BILLAUT), Mme Nathalie LARRADET (pouvoir à M. Pierre CHERET)

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

N° 3 BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2015 relatif au budget principal s'élève à **128 063 000 €** en mouvements réels qui se décomposent par section de la manière suivante :

En €	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	31 810 000,00 €	17 858 250,00 €
FONCTIONNEMENT	96 253 000,00 €	110 204 750,00 €
TOTAL	128 063 000,00 €	128 063 000,00 €

Compte tenu de la baisse durable des ressources, le budget proposé au Conseil Municipal prévoit conformément aux orientations budgétaires un niveau de dépenses de fonctionnement (96,2 M€) et d'équipement (25 M€) garantissant la préservation de la capacité d'investissement de la Ville.

1 / La section de fonctionnement : la forte baisse des recettes (-1,7%) et la stabilisation des charges (+0,16 %)

La stabilisation des charges en 2015 s'inscrit dans le cadre de la trajectoire pluriannuelle de maîtrise des dépenses de fonctionnement présentée aux orientations budgétaires.

a) Les recettes de fonctionnement : 110,2 M€, soit -1,7 % par rapport au BP 2014

La perte de ressources en volume devrait être comprise entre 1,7 et 1,9 M€. En effet, la hausse du produit fiscal (+ 1 %) et des produits des services (+ 3 %) ne représentent que + 1 M€ contre une perte de l'ordre de - 2,8 M€ sur le total du chapitre des dotations et compensations fiscales.

a) Les produits des services : 7,9 M€ à tarifs constants, soit + 3 %

Cette hausse s'explique principalement par la prise en compte en année pleine des recettes du stade nautique (500 à 600 K€). Le tableau ci-dessous présente les principaux produits des services :

En Millions d'€	BP 2014	BP 2015	observations
Redevance d'occupation du domaine public	1,35	1,4	Stabilité
Redevances et droits des services sociaux	1,3	1,35	Stabilité
Redevances et droits des services périscolaires	1,2	1,2	Stabilité
Droits de stationnement	1,19	1,2	Stabilité
Remboursement CAPP	1	1	Stabilité
Redevances sportives	0,5	0,75	Dont 0,6 stade nautique

b) Les ressources fiscales et assimilées : 74,6 M€ soit une hausse de 1 % par rapport au BP 2014 (73,9 M€)

En dépit de la baisse des dotations, la Ville de Pau poursuivra sa baisse des taux à hauteur de - 0,2 %. Ce choix représente dans ce contexte un effort financier très important de la Collectivité à destination des contribuables paloisi (-740 K€). Il participe aussi de l'ambition d'une attractivité retrouvée de la Ville centre de l'agglomération.

Toutefois, compte tenu de la revalorisation de la VLC (0,9%), la croissance du produit fiscal représenterait un volume supplémentaire de l'ordre de 700 K€ à 900 K€. Le produit des taxes ménages progresserait de 1,4 % pour s'établir aux alentours de 61,3 M€ (60,4 en 2014).

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux taux 2015 et une estimation du produit attendu :

	Taux 2014	Nouveaux taux	Bases prev 2015	Produit estimé 61,3 M€
Taxe d'habitation	22,26%	22,21%	143,4 M€	31,9 M€
Taxe foncière bâtie	24,85%	24,80%	118,3 M€	29,3 M€
Taxe foncière non bâtie	52,01%	51,91%	0,169 M€	0,09 M€

Les autres principaux produits fiscaux et assimilés sont présentés ci-dessous :

En Millions d'€	BP 2014	BP 2015	observations
Dot de compensation	3,7	3,6	Actualisation mutualisation et voirie
Dot de solidarité	2,8	2,7	Pacte CAPP
Droits de mutation	2,4	2,4	Pas de reprise attendue
Taxe sur l'électricité	1,5	1,5	Hausse possible du KW
Produit des jeux PMU	1,5	1,5	Stabilité
Redevance des mines	0,9	0,9	Stabilité
Taxe enseignes pub	0,2	0,3	

La hausse des produits fiscaux et des services ne pourra pas compenser sur la période la baisse des dotations et des compensations fiscales dont certaines pourraient disparaître.

c) Les dotations et participations : 25,9 M€, la forte baisse des dotations et compensations fiscales de l'État

Dans l'attente des notifications, l'estimation du montant global de ce chapitre est proposée en baisse de presque 10 %, soit – 2,8 M€. Par ailleurs, les négociations en cours d'aboutissement avec la CAF quant à l'évolution de ses participations donneront lieu à un ajustement en DM.

Ci-dessous les principales dotations et participations :

En Millions d'€	BP 2014	BP 2015	observations
Dot forfaitaire	18,3	15,9	LF 2015
Compensation fiscales	4,2	4	Contrats en cours de négociations (PSO...)
CAF	2,1	2,1	
DSU	1,7	1,7	
Dot de péréquation	1,5	1,5	
Autres	0,9	0,7	
TOTAL	28,7	25,9	Soit – 9,6 % et -2,8 M€

Les autres produits (1,7 M€, loyers, redevances d'affermage...) restent stables.

2) Les dépenses de fonctionnement : la stabilisation au niveau du BP 2014 soit 96,2 M€ malgré la hausse des dépenses contraintes

Afin de contenir la réduction de l'autofinancement, un effort significatif de baisse des charges est engagé dès 2015 sur toutes les lignes de dépenses où cela est possible.

a) Les charges à caractère général : 22,6 M€, une baisse de – 2 % par rapport au BP 2014, soit – 465 K€

Une réduction globale est prévue sur ce chapitre malgré l'augmentation des postes de charges afférents aux bâtiments notamment sur les fluides et les contrats de maintenance (stade nautique). Un effort particulier sur la propreté urbaine et la sécurité est engagé (+ 116 K€).

b) Les dépenses de personnel, 49,6 M€ soit + 2,3 % par rapport au BP 2014 : le poids des décisions nationales (+ 1 M€)

Le surcoût des décisions nationales est estimé à pratiquement 1 M€. Il se décompose comme suit :

- la revalorisation de la grille des catégories C : + 476 K€ ;
- le GVT pour un montant de l'ordre de 430 K€.
- la variation des taux CNRACL, IRCANTEC, CDG : + 34 K€ ;

Au niveau local :

- les conséquences du stade nautique (recrutements 2014) : + 172 K€ ;
- l'effort sur la sécurité avec le recrutement en 2015 de 3 agents : + 130 K€ ;
- les engagements sur la NBI : + 43 K€.

c) Les subventions, participations et autres charges (22,3 M€) : une baisse de - 1,6 % malgré la hausse de la péréquation horizontale et le coût des nouveaux rythmes scolaires,

La Ville est confrontée à une hausse imposée et très lourde de certains postes :

- + 250 K€ pour le fonds de péréquation horizontale (FPIC 700 K€ en 2015),
- + 500 à 600 K€ pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et la revalorisation des forfaits scolaires.

Pour maîtriser l'enveloppe de ce chapitre, une diminution globale des autres subventions et participations est engagée (ex : sport - 5 %, culture -2 %, CCAS - 1%, etc...).

En complément, l'enveloppe prévisionnelle des subventions exceptionnelles (400 K€) est réduite de 10 %.

d) Les charges financières : 1,7 M€ , - 7 %

Enfin, les charges financières sont en baisse par rapport au BP 2014 en raison du niveau très bas des taux et du désendettement sur l'exercice 2014 (- 6 M€). En matière de gestion infra annuelle de la dette, toutes les opportunités d'indexation sur des périodicités plus courtes seront étudiées (passage de Eur 12 mois vers Eur 1/3 mois) ainsi que les indexations sur TAM/TAG (niveaux proches de 0).

Au total, cet effort de stabilisation des dépenses de la section de fonctionnement malgré la forte hausse des dépenses contraintes permet de dégager un niveau d'autofinancement de l'ordre de 13,9 M€ représentant près de 56 % du financement des dépenses d'équipement contre 52 % en 2014.

Le plafonnement du volume des dépenses d'équipement à 25 M€ contribue également à l'amélioration de la part d'autofinancement et à la limitation nécessaire du recours à l'emprunt.

3) La section d'investissement : 25 M€ de dépenses d'équipement et un niveau d'endettement maîtrisé

a) les dépenses d'équipement : investir pour l'attractivité du centre-ville

Les dépenses d'équipement proposées ont pour objectifs de dynamiser le centre-ville et d'améliorer la qualité des services aux usagers. De plus, tous les investissements permettant des gains de productivité et la réduction des coûts de fonctionnement seront mis en oeuvre (matériel des services, énergie).

3 axes principaux d'intervention sont distingués :

- l'aménagement et la rénovation de l'espace public (le coeur de ville, les halles, la voirie, l'éclairage public, les parcs et jardins...) ;
- la remise à niveau et la valorisation du patrimoine communal (l'Hôtel de ville, les équipements sportifs, culturels, les écoles...) ;

- la modernisation des moyens des services (les dépôts, la propreté, la sécurité, les espaces verts, la dématérialisation...).

Le tableau ci-dessous présente les grandes masses :

En Millions €	BP 2015	OBSERVATIONS
Aménagement et rénovation de l'espace public dont,	14	
- les Halles	1,2	AP/CP à prévoir en 2015 dont 1,1 M€ sur voirie ANRU dont 0,5 M€ Hédas, 0,4 autres
- la voirie	5,7	
- l'éclairage public	1,3	
- OPAH RU façades	2,3	
- aménagement du coeur de ville	0,9	
- fin d'opérations ANRU	0,7	
- aide à la pierre	0,4	
- parcs et jardins	0,4	
- mobilier urbain, horodateurs, divers	1	
Le patrimoine communal dont,	8,3	
- écoles	2,5	Dont 0,4 vestiaires du Cami Salié allée du grand tour
- équipements sportifs	2	
- dépôts des services	0,5	
- Hôtel de ville, culture, MJC des fleurs	3,3	
Le matériel des services	2,2	1,2 parc mat, 0,7 informatique, 0,3 autres achats
Chap globalisés + autres	0,5	

b) Le financement de la section d'investissement : un niveau d'endettement maîtrisé avec 5,3 M€ d'emprunt d'équilibre en 2015

En Millions €	Dépenses	Recettes	observations
Dépenses d'équipement	25	13,9 Autofinancement 2,2 FCTVA 6,6 subventions 2 amendes de police 1 cessions 0,5 taxe aménagement 0,2 autres	Soit 56 % des dépenses Dont solde Anru et stade nautique
Amortissement dette	6,8	5,3 emprunt 2015	Poursuite désendettement 21 % des dépenses
TOTAL	31,8	31,8	

Le besoin de financement par emprunt s'établit donc à 5,3 M€ soit un niveau inférieur à l'amortissement annuel (6,8 M€) permettant ainsi une diminution de l'encours de

dette et la limitation de la progression du ratio de désendettement (de l'ordre de 4,1 ans fin 2015).

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 17 novembre 2014 et après consultation de la commission des finances du 16 décembre 2014, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget primitif 2015 du budget général arrêté aux montants réels indiqués ci-dessus.

9 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



f. Bayrou

Le Maire
François BAYROU